Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 085-218503019-20250930-1_300925-DE

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Rémi SEILLER, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Clément RECROSIO, Mélanie LOIZEAU, Delphine MERLET, Séverine RIPOCHE, Yvon BOUDEAU, Sonia CHENOUARD
Absents ou excusés : Marie-Jeanne GODET qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Sandra GODET, Valérie CHENU, Patrice ROUSSELOT
Date de convocation : 24 septembre 2025
Mme Sonia CHENOUARD a été désignée secrétaire de séance

Mesdames Mélanie LOIZEAU et Mélanie PETITEAU, intéressées, ont quitté la salle et n'ont participé ni au débat, ni au vote

N°1/30-09-25

TRAVAUX VESTIAIRES FOOT – CONTRACTION D'UN EMPRUNT DE 280 000 €

Le Maire de Vendrennes
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22
Vu le Code de la Commande Publique

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt de 280 000 € afin de financer les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires foot

Considérant la consultation des banques et la proposition établie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt	: 280 000 €
Durée du contrat de prêt	: 12 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires foot
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur par tranche
Taux	: taux fixe de 3.43 %
Base de calcul des intérêts	: 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: constant
Frais de dossier	: 300 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire
Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 2 octobre 2025
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES R.F. 85 (Vendée)

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État